



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 27

Le 22 février

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 4

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Jean-Luc MICHEL qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Karine BLEAS, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h05) qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Florian DESBANS (arrivé à 18h50) qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Convocation du Conseil
Municipal en date du
09.02.2024

Secrétaire de séance : Delphine LE ROUX

N° D_2024-22-02-06

Objet : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Louis SALIOU

Vu la maquette budgétaire M57 transmise 12 jours avant la séance du Conseil Municipal,
Vu la délibération relative aux autorisations de programme et crédits de paiement,
Vu la délibération relative aux taux d'imposition des taxes directes locales,
Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville,
Vu l'avis de la commission communale en date du 7 février 2024,

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire en charge des finances rappelle que les documents budgétaires ont été transmis dans le délai réglementaire et propose en amont du vote de commenter les crédits prévisionnels 2024 soumis à l'Assemblée.

Il est proposé d'adopter le budget tel que présenté en équilibre avec un vote par chapitre et l'autorisation de la fongibilité des crédits telle que prévue à la M57 :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Budget principal – section de fonctionnement	14 908 800,00 €	14 908 800,00 €
Budget principal – section d'investissement	14 844 006,98 €	14 844 006,98 €

Le Conseil Municipal après délibération décide, par 22 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 7 voix contre des groupes « Ensemble pour Landivisiau » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » :

- **D'adopter le budget 2024 proposé et détaillé dans la maquette budgétaire annexé ;**
- **De préciser que les crédits sont votés par chapitre autorisant le Maire ou son représentant à faire des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des dépenses de personnel ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et effectuer toutes les démarches dans ce but.**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 22 février 2024

Le Maire,

Laurence CLAISSE



V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :
 Pour : 22
 Contre : 7
 Abstentions : 0

Date de convocation : 9 février 2024

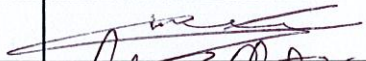
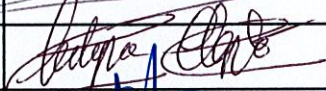



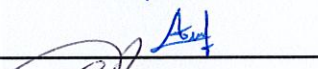
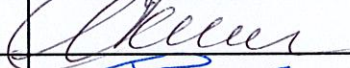


Présenté par M. de Naine
 A. Landivisiau, le 22 février 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A. Landivisiau, le 22 février 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 CLAISSE Laurence	
02 SALIOU Louis	
03 ABAZIOU Nadine	
04 MORRY Yvan	
05 PORTAILLER Christine	
06 MICHEL Jean-Luc	
07 APPRIOU Isabelle	
08 PERVES Daniel	
09 TORRES Sonia	
10 JEZEQUEL Sébastien	
11 KERVELLA Julie	
12 LUNVEN Ronan	
13 BLEAS Karine	
14 BOURGET Frédéric	
15 LE ROUX Delphine	
16 RIVIERE Philippe	
17 DUCLOS Corinne	
18 BALANANT Yvon	
19 BECKING Hélène	
20 BILLON Arnaud	

2024
 Envoyé en préfecture le 28/02/2024
 Reçu en préfecture le 28/02/2024
 Publié le
 ID : 029-212901052-20240228-2024220206002-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

21 DUTERDE Nadia	
22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 Martineau Gaëlle	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 DESBANS Florian	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

